



SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par :

Dossier n°76

DREAL GRAND EST/UD 68

Affaire suivie par :

Réf : 0006702686_2026_09_30_Ochsenfeld_VIIC_suivi-échéance_confinement
Notifié par courriel à :

Colmar, le 21 octobre 2026

Monsieur le directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection du 30 septembre 2026, dont il vous a communiqué une copie du rapport de visite. Les constats effectués au cours de cette dernière révèlent que vous respectez les dispositions de l'arrêté du 4 avril 2025 relatif aux plans des réseaux des installations et portant mise en demeure à votre société. Les dispositions de ce dernier sont donc levées et je constate un retour à la conformité de vos installations.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

SIGNÉ

Morgan TANGUY

Copies : sous-préfecture de Thann-Guebwiller

TRONOX FRANCE SAS
95 Rue du Général de Gaulle
BP 10059
68800 THANN